



## **Contre la précarité des correcteurs dans l'édition !**

Lors de la prochaine commission mixte paritaire de la branche édition, les correctrices et correcteurs entendent à nouveau porter devant le Syndicat national de l'Édition (SNE, employeurs) un certain nombre de revendications relatives à la lutte contre la précarité dans laquelle les plonge, en l'état actuel, le statut de travailleur à domicile (TAD). Ils entendent notamment exiger :

- ✓ le lissage mensuel des salaires, avec application de la clause d'évaluation annuelle du volume d'activité ;
- ✓ la révision et l'application de l'annexe IV de la convention collective pour qu'elle ne fasse plus l'objet d'interprétations divergentes de la part des éditeurs ;
- ✓ l'égalité de traitement des TAD avec les salariés sur site.

Pour soutenir et porter ces revendications, la section des correcteurs du SGLCE-CGT organise **un rassemblement devant la Direction générale du Travail, sise 39-43 quai André Citroën, Paris 15<sup>e</sup> (métro Javel-André Citroën), le 21 avril 2017, à 13 h 30.**

Le Syndicat général du Livre et de la Communication écrite CGT appelle les salariés de la profession qui le peuvent à venir soutenir cette initiative.

*Paris, le 11 avril 2017*